



ASTAC
association
suisse romande
de thérapie
avec le cheval

Procès-verbal de la 45^{ème} Assemblée Générale de l'ASTAC Dimanche 23 avril 2023 à 9h30

Lieu : IENA, Les Longs Prés 1a, 1580 Avenches

1. Accueil et bienvenue

Claire Bertholet-Muriset, Présidente, souhaite la bienvenue aux membres et ouvre cette 45^{ème} AG. Elle donne quelques précisions pour la visite des écuries de l'école de poneys-trotteurs pour l'après-midi.

2. Présences et excusés

19 personnes présentes sur 61 membres que compte l'ASTAC (56 membres thérapeutes plus 6 membres partenaires HETSL)

Liste des personnes présentes :

Joëlle Berchtold, Claire Bertholet-Muriset, Christine Bouquet, Mélanie Chevey, Aurélie Clavien, Vanessa Dervey Alvarez, Alexia Dugerdil, Vanessa Fiorin, Virginie Fontana, Laure Hauser, Sarah Humair, Anouck Jalier Grin, Violaine Kaeser, Elodie Lévy Gerber, Gaëlle Marti, Ophélie Perroud, Lorianne Scheller, Sabine Stranczl-Hulman, Sabine Zanetta-Cortat.

Excusés :

Danielle Amado, Nadia Ben Zbir, Danilo Castro, Sylvianne Chuard, Françoise Defferard, Marine Descloux, Fabienne Donnay, Laurence Fierens, Anne Hermanne, Géraldine Jaquier, Shani Masserey, Sandra Massy, Aurélie Olivet, Séverine Perrenoud, Séverine Wirz Mercerat, Sybille Graber, Catherine Pisecky-Rausis et Sandra Theubet (représentées par Violaine Kaeser).

3. Adhésion, démission

Aucune adhésion / démission à annoncer pour cette année.

4. Approbation du PV de l'AG du 7 mai 2022

Une correction à apporter à la page 6, point n°11 Reconnaissance ou non du métier de Thérapeute avec le cheval : retirer « de type universitaire ». Le PV est approuvé à l'unanimité.

5. Présentation du rapport d'activité par la Présidente

Les rencontres du Comité ont été régulières via Zoom. Plusieurs thématiques nous ont occupées dont voici un compte-rendu :

- **Mise en place du nouveau Comité** : Dans un premier temps, nous nous sommes réparties les tâches et avons mis la présentation du nouveau Comité sur le site. Merci aussi à Odile Schmidt qui nous a accompagnées dans un passage en douceur du secrétariat et des comptes. Merci à Géraldine Jaquier et Anouck Jalier Grin qui ont contrôlé les comptes.

Un souper a enfin pu être organisé avec les membres qui quittaient le Comité et celles qui y entraient ; nous avons aussi invité les personnes qui se sont investies dans les groupes Reconnaissance et Formation continue.

- **Thérapeutes de formations étrangères :** Avec l'aide de Viviane Prats qui s'est référée aux exigences des Hautes Écoles pour l'obtention d'un DAS, nous avons pu répondre aux demandes de thérapeutes avec des formations étrangères. La conclusion est que ces personnes doivent rejoindre une prochaine volée de formation pour compléter la leur par les modules qui leur font défaut.
- **Statuts de l'ASTAC :** La problématique de la reconnaissance des formations étrangères m'a amenée à relire les Statuts et ainsi proposer une modification de l'Article 3 – Membres (Voir point n°11).
- **Formation continue :** Merci à Sandra Theubet et Sybille Graber pour avoir assumé les deux formations de l'été. C'était un gros morceau ! Pour cette année, Sabine Zanetta-Cortat et Sarah Humair ont préparé deux formations, la première aura lieu en mai prochain et la deuxième en septembre (voir point n°9).
- **Mails ASTAC :** Pour les courriels, nous avons souvent des demandes pour rechercher des Thérapeutes. Beaucoup concernent la région genevoise, les autres cantons sont moins sollicités. Les demandes d'étudiantes sont aussi légion, non seulement pour des travaux de fin d'études ou d'apprentissage mais aussi des personnes qui cherchent des places de stage dans divers domaines pour lesquels nous n'entrons pas en matière. Nous avons aussi des demandes pour la Suisse alémanique que j'ai adressées au PT-CH.
- **LAVI :** Nous avons le projet de prendre contact avec les centres LAVI répartis par cantons, afin de faire connaître et reconnaître la TAC dans le domaine des prises en charge de personnes ayant subi des violences. Pour ce projet, nous aurions besoin de personnes motivées (voir point n°12).
- **Site internet ASTAC :** Nous voulons aussi revoir notre site et y faire un tri des documents caduques et remettre les informations à jour.
- **Relation PT-CH :** Nous n'avons pas eu de contact avec le PT-CH sauf pour leur demander leur façon de régler les demandes de personnes ayant des formations moins exigeantes que les nôtres.
- **Élection du Comité :** Cette année n'étant pas une année d'élections, nous allons continuer notre mission. En 2024, après 5 ans à la tête de l'ASTAC, je remettrai mon mandat.

6. Comptes - vérification - adoption

Aurélie Clavien présente les comptes 2022. Un léger bénéfice ressort pour cette année. Il y a quelques factures transitoires entre 2022 et 2023 (le local de stockage et la graphiste).

A noter que les chiffres reportés sur le budget 2023 (transmis par mail avant l'AG) comportaient une erreur et ont porté à confusion.

2022 a été une année de transition avec le changement de Comité. Chacune a dû prendre connaissance du fonctionnement et des tâches qui lui incombent. Cela s'est ressenti dans la transmission des informations et documents nécessaires à la vérification des comptes.

Après discussion, il est souhaité que, pour les années prochaines, les vérificatrices et les caissières, se rencontrent pour vérifier la comptabilité et ainsi poser leurs questions si quelque chose n'est pas clair. Pour rappel, la gestion de la comptabilité de l'ASTAC est confiée à une entreprise. Les caissières de l'ASTAC servent d'intermédiaire et transmettent les documents nécessaires. Les vérificatrices de compte n'ont pas une fonction de comptable mais se portent garantes de la bonne tenue des comptes. Géraldine Jaquier et Anouck Jalier Grin, vérificatrices, les ont examinés et ont constaté leur conformité. Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

7. Présentation du Budget 2023 et adoption (annexé au présent PV)

- Stockage au Mont sur Lausanne de 3m³ au lieu de 6m³ en location pour 60.- par mois. Ce système de stockage a l'avantage de centraliser toutes les affaires, au sec dans un même lieu. Elodie Levy Gerber stocke aussi chez elle deux panneaux pour présenter l'ASTAC lors de manifestation.
- Pour rappel, les dépenses de plus de CHF 2'000.- sont possibles avec l'accord des membres de l'Association.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

8. Élection des vérificatrices des comptes

Anouck Jalier Grin est d'accord de le faire à nouveau pour l'année 2023. **Nous avons encore besoin d'une nouvelle vérificatrice pour deux ans (2023 et 2024).** Ainsi avec ce système d'élection pour deux ans, une seule personne est élue vérificatrice des comptes chaque année.

9. Formations

a. Formation continue par Sabine Zanetta-Cortat et Sarah Humair :

Formation 2022 :

- **Systemie en TAC et Constellations avec les chevaux**, avec Ellipsy en juillet-août à Maraçon. Nous remercions encore une fois Sandra Theubet et Sybille Graber pour l'organisation de cette formation qui a été fort appréciée par les participantes.

Formations 2023

Cette année, deux formations seront organisées :

1. **Oracle, Le cheval – Messenger de l'Essentiel.** 6-7 mai 2023. Prix 285.- pour les membres et 300.- pour les non-membres. Inscription jusqu'au 23 avril. Il reste encore 3 places. Lieux : La Chaux-de-Fonds/La Chaux-d'Abel. Les participants présents à l'AG s'approcheront de Sabine Zanetta-Cortat pour choisir leur repas de midi pour le dimanche. Possibilité de dormir sur place (Chaux-d'Abel), s'annoncer auprès de Sabine Zanetta-Cortat jusqu'au 28 avril.
2. **Permettre à notre cheval de devenir notre meilleur professeur**, Silna Marsan- Chappuis. 2-3 septembre 2023. Prix 340.- pour les membres et 370.- pour les non-membres. Inscription jusqu'au 15 juillet 2023. Il reste 11 places. Lieu : Maraçon.

Formation 2024

Il est prévu une formation avec Clémence Delon et Charlotte Robert, anciennes collaboratrices de Ellipsy.

Thème prévu : psychologie positive et approche psychocorporelle. Les modalités de formation sont à définir en automne 2023 (Nombre de jours/dates/prix/etc).

Charlotte et Clémence proposent également des supervisions / accompagnements à distance en séance individuelle. Des sessions collectives en ligne de 2h avec 4 à 6 participant·e·s sont aussi possibles et permettent d'aborder des situations qui posent questions. En cas d'intérêt, les coordonnées des formatrices peuvent être demandées à Sabine Zanetta-Cortat.

Distribution d'un sondage papier pour noter les envies/idées de formation pour la suite

- Quelle(s) formation(s) souhaiteriez-vous avoir par la suite ?

Les personnes non présentes à l'AG peuvent envoyer leurs propositions/envies/idées directement par mail à Sabine Zanetta-Cortat. Nous sommes aussi preneuses si des personnes connaissent des lieux dans lesquelles pourraient se dérouler les formations, qui possèdent une salle et un endroit pour travailler avec les chevaux (voir que les participants puissent venir avec leurs propres chevaux).

Et pour terminer, si des personnes n'ont pas reçu le programme de la prochaine formation continue de septembre, merci de vous annoncer auprès de Sabine Zanetta-Cortat.

b. Formation de base, DAS en Thérapie avec le cheval :

Lecture du rapport transmis par Séverine Wirz Mercerat :

Le Comité Pédagogique (COPED) s'est retrouvé à plusieurs reprises afin de travailler à la mise en place de la prochaine volée. Pour l'instant, plusieurs inconnues ne permettent pas de résoudre l'équation actuelle et de pouvoir statuer d'une date de commencement.

Initialement prévue en janvier 2023, puis en automne 2023, ce serait plutôt en 2024 qu'elle pourrait démarrer. Nous n'avons pas plus d'informations pour le moment, c'est encore flou. Il se pourrait qu'il y ait des changements d'ici-là. A noter que Viviane Prats cessera son activité professionnelle en juillet 2023.

10. Compte-rendu du groupe « Reconnaissance »

Au nom du groupe « Reconnaissance », Violaine Kaeser fait un bref compte-rendu de l'année écoulée. Les démarches entreprises jusqu'à présent auprès des assurances pour apparaître dans les catalogues de prise en charge des thérapeutes agréés RME ou ASCA n'ont malheureusement pas été fructueuses. Le groupe a donc choisi de s'adresser directement à une assurance en particulier : Le Groupe Mutuel. Un courrier leur a été envoyé afin de convenir d'une rencontre. L'appui de médecin pourrait être une plus-value pour la suite des démarches. Nous devrions prochainement avoir des nouvelles.

11. Proposition de modification des Statuts

Modification de l'article no 3 → Membres

Texte actuel :

Toute organisation, association, fondation, coopérative ou personne physique qui approuve les présents Statuts ainsi que les buts de l'Association peut devenir membre de l'ASTAC

Proposition de modification :

Les personnes qui ont une formation de Thérapeute avec le cheval validée par un DAS et celles au bénéfice de l'ancienne formation ASTAC ainsi que les personnes pouvant attester d'une formation équivalente au DAS et qui approuvent les présents Statuts, peuvent devenir membres de l'ASTAC.

Les étudiants, étudiantes DAS en TAC peuvent demander leur adhésion dès la deuxième année de formation.

Les membres représentant la HETSL et les enseignants sont membres sans verser de cotisations.

Les personnes ayant un intérêt pour la TAC peuvent être membres de soutien et verser un don annuel de minimum 30 CHF.

Modification acceptée à l'unanimité :

Les personnes qui ont une formation de Thérapeute avec le cheval validée par un DAS et celles au bénéfice de l'ancienne formation ASTAC ainsi que les personnes pouvant attester d'une formation équivalente au DAS et qui approuvent les présents Statuts, peuvent devenir membres de l'ASTAC.

Les étudiants, étudiantes DAS en TAC peuvent demander leur adhésion dès la deuxième année de formation.

Les membres d'honneur sont membres sans verser de cotisations.

Les personnes ayant un intérêt pour la TAC peuvent être membres de soutien et verser un don annuel de minimum 30 CHF.

L'Assemblée décide de nommer **Charles Chalverat**, enseignant à la retraite de la HETSL qui s'est impliqué dans la mise en place de la formation du DAS en TAC, **membre d'honneur**.

12. Proposition de démarchage pour une éventuelle reconnaissance au sein de la LAVI (Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions pénales portant atteinte à leur intégrité).

Les centres LAVI possèdent un catalogue d'institutions qui procurent des prestations de prise en charge des victimes de violences. La LAVI prend en charge le coût de ces prestations. Par exemple, sur le canton de Vaud, c'est la Fondation PROFA qui est mandatée pour gérer les centres LAVI vaudois. Il en existe dans chaque canton.

L'idée est d'approcher les centres LAVI pour faire connaître la TAC. Afin de proposer une prestation de qualité qui réponde aux demandes spécifiques de la LAVI, il est judicieux d'unir nos forces et de créer un groupe de travail avec une personne de référence par canton romand.

Plusieurs membres sont intéressés :

- Elodie Lévy Gerber pour Berne et Neuchâtel
- Joëlle Berchtold pour Fribourg et Vaud
- Violaine Kaeser pour Vaud et Neuchâtel
- Lorianne Scheller pour Genève
- Vanessa Fiorin pour le Jura
- ? pour le Valais

Ces personnes sont d'accord de planifier les rencontres via Zoom, de regarder pour trouver une Thérapeute intéressée pour le Valais et de décider ensemble de la stratégie à adopter. Un point de situation sera fait au plus tard à la prochaine AG.

13. Divers

- Reconnaissance RME (Registre de Médecine Empirique)

Lorianne Scheller souhaite se renseigner sur les démarches à faire pour être reconnue par le RME, connaître notre avis et savoir si cela en vaut la peine.

Le RME reconnaît la TAC ; il faut constituer un dossier d'admission et assumer le montant d'un 1^{er} enregistrement qui est assez élevé (taxe de base 2023 de 398 CHF et taxe supplémentaire par méthode individuelle de 197 CHF). Le renouvellement annuel de l'enregistrement est de 355 CHF. Un certain nombre d'heures annuelles de formation continue est aussi exigé. Pour que cela en vaille la peine, tout dépend du nombre de patients qui bénéficient d'une prise en charge par leur assurance. Les avis sont partagés. Chaque assurance a des spécificités sur le type de méthode alternative et la thérapie avec le cheval n'en fait pas forcément partie. Le patient doit s'assurer que sa caisse maladie prenne en charge nos prestations. Ce qui est le cas de certaines complémentaires d'Helsana et de Swica.

Il est rappelé que, pour la reconnaissance ASCA, il faut être détenteur d'un diplôme dans le domaine de la santé ou, dans le cas contraire, suivre une formation de 150h en Anatomie-physiologie.

- Mise à jour du site internet

Comment mettre à jour le site de l'ASTAC, autrement dit comment procéder pour le gérer sans passer par la graphiste ? Pour le moment, seule la graphiste le modifie. C'est d'ailleurs pour cette raison que les modifications se faisaient une fois par année. Or nous nous sommes rendues comptes que ce fonctionnement n'était pas toujours optimal et performant.

Comme cela a été dit dans le rapport de la Présidente, il est nécessaire de lui faire une cure de jouvence cette année. L'Espace membres n'est plus mis à jour depuis longtemps, désormais les Statuts sont à changer ainsi que la Charte de déontologie. Actuellement le site est au nom de Claire Muriset-Bertholet.

Décisions :

- Chaque membre transmet ses modifications au Comité de l'ASTAC au plus tard le 15 mai 2023 (changement d'adresse professionnelle, mail, numéro de téléphone, etc.).
- La liste Excel qui nous sert à informer les membres (Dates formations, AG, divers) a également besoin d'être mise à jour. Un mail sera envoyé prochainement à chaque membre afin de confirmer ses données personnelles.

- Formations continues ouvertes aux non-membres de l'ASTAC

Elodie Levy Gerber questionne le Comité sur le fait d'ouvrir les formations continues proposées par l'ASTAC aux personnes non-membres.

Sabine Zanetta-Cortat précise que les formations sont destinées aux personnes diplômées ASTAC ou équivalent. Les personnes non-membres de l'ASTAC paient plus chère la formation

Le cas échéant, seules les personnes membres reçoivent un remboursement en cas de participation maximale atteinte.

Pour les non-membres, les attestations de formation sont transmises uniquement au nom du formateur et non pas au nom de l'ASTAC.

- Travaux de fin d'études

Violaine Kaeser propose que nos travaux de fin d'études soient mis à disposition des Thérapeutes ASTAC. Nous pourrions, par exemple, les rendre accessibles dans l'Espace Membres du site.

A noter que seuls les travaux ayant reçu la note A ou B sont disponibles à la bibliothèque de la HETSL.

Le but de la démarche est de pouvoir trouver des ressources sur un sujet qui a déjà été exploré par un Thérapeute avec le cheval, de s'enrichir de ces travaux et trouver des pistes.

Proposition retenue :

Créer et mettre à disposition dans l'Espace Membres un répertoire avec les titres des travaux de diplômes et son résumé. Si un sujet ou un thématique nous intéresse, il est sera possible de contacter directement le ou la Thérapeute.

Un mail sera envoyé prochainement pour récolter les informations et créer cette liste.

- Recherche de fonds

Lorianne Scheller est toujours intéressée à se lancer dans la recherche de fonds pour un éventuel projet (pour des nouveaux flyers par exemple). Pour le moment, nous avons encore assez de flyers. Même si ce n'est pas prévu pour cette année, nous gardons la proposition en réserve.

- Habits ASTAC

Lorianne Scheller a des habits à vendre, elle les mettra à disposition dès la fin de l'AG.

14. Date de la prochaine AG

Le **28 avril** est retenu pour l'**AG 2024**. Si possible un peu moins tôt pour les personnes qui viennent de loin.

Les membres peuvent proposer des lieux pour la prochaine AG et des idées d'activités conviviales pour l'après-midi. Merci d'en faire part au Comité le cas échéant.

15. Clôture

La Présidente Claire Bertholet-Muriset clôt cette AG à 12h.

Visite de l'écurie de l'école des poneys-trotteurs après le repas de midi.

PV rédigé par Vanessa Dervev Alvarez, le 3 mai 2023